



U Cumunale Canarese

Bulletin semestriel d'informations de la
Municipalité de CANARI

N° 11

Juillet 2013



Edito

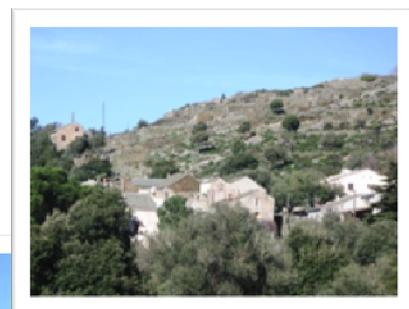
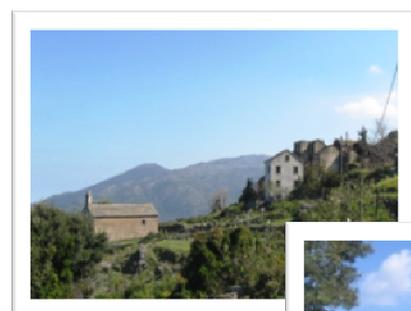
Depuis Juillet 2008, date de parution du premier bulletin, nous n'avons eu de cesse de vous informer, le plus objectivement possible, de l'activité de la commune.

Pour des raisons de calendrier électoral et d'élections municipales en Mars 2014 il n'y aura pas de bulletin en janvier prochain. En ce qui concerne les investissements entre les dossiers réalisés, en cours ou en attente de financement la commune a d'ores et déjà, et suivant ses capacités financières, les années 2013 et 2014 assurées.

Une bonne nouvelle, nous avons reçu une partie du financement de la station d'épuration, le solde devrait suivre sous peu. Nous espérons voir commencer les travaux avant la fin de l'année.

Bonnes vacances à tous.

Armand GUERRA, Maire



Pieve, Imiza, Ercuna, Solaru et Pinzuta, Photos N. CHIARAMONTI

Sommaire

Le Conseil Municipal	p. 2
1. Les séances	p. 2
2. Les comptes administratifs	p. 3
3. Le budget principal M14	p. 3
4. Le budget annexe A.E.P.	p. 5
5. Informations diverses	p. 6
Les réalisations, les dossiers en cours et en préparation	p. 8
Vie associative	p. 9
Un peu d'Histoire...	p. 10
L'école	p. 11
Divers	p. 11
Bloc-Notes	p. 12

Directeur de la publication : A. GUERRA

Comité éditorial : N. CHIARAMONTI et A. GUERRA

Mairie de Canari ☎ 04 95 37 80 17 📧 mairiecanari@wanadoo.fr - www.canarivillage.com



1. Les séances

12 janvier 2013

- Délibération pour les travaux de rénovation des appartements de l'ancienne gendarmerie. Un projet de convention Etat/Commune d'une durée de 12 ans concernant le financement au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2013 de l'opération de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie comprenant six logements communaux à caractère social, est approuvé.
- Délibération pour l'avis sur l'arrêté du Préfet n°2012-334-003 du 29 novembre 2012 dressant le projet de périmètre de la future Communauté de Communes : fusion de la Communauté de Communes du Cap Corse, du SIVOM de Bocca di San Giovanni, du Syndicat Intercommunal des Réémetteurs du Nord du Cap Corse, du Syndicat Intercommunal des Réémetteurs du Centre Ouest du Cap Corse et du Syndicat Intercommunal chargé du P.L.U. du Cap Corse.
- Délibération pour le soutien au Sporting Club de Bastia.
- Questions diverses.

09 mars 2013

- Délibération pour le recensement de la population. Arrêté pour la nomination d'un agent recenseur.
- Délibération pour le diagnostic et le schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable – Recherche de financement. Les travaux sont estimés à 73 291,24 € TTC. Le projet de financement solliciterait l'Agence de l'eau, la Collectivité Territoriale de Corse, le Département de la Haute-Corse.
- Délibération pour l'indemnité d'exercice des missions des Préfectures.
- Délibération pour la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) passée avec les services de l'Etat - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse).
- Questions diverses.

SICO TV – SI des réémetteurs de télévision du centre ouest du Cap Corse

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales et à compter du 1^{er} janvier 2014, une nouvelle Communauté de Communes est créée qui intègre entre autres par fusion la SICO TV. Arrêté préfectoral 2013.151.0004 du 31 mai 2013.

30 mars 2013

- Délibération pour l'approbation des budgets primitifs M14 et M49 pour l'année 2013.
- Délibération pour le vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2013.
- Délibération autorisant le Maire à recourir à l'emprunt. Pour les travaux de voirie, il est envisagé un emprunt éventuel d'un montant maximum de 55 000 €.
- Délibération pour la réforme des rythmes scolaires – Report de la date d'effet. Le Conseil Municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.
- Délibération pour La Poste – Réorganisation de la levée du courrier. Un avis défavorable est donné pour le changement d'horaire (la levée du courrier se ferait à 11h au lieu de 12h actuellement).
- Questions diverses.

17 mai 2013

- Délibération pour la réfection de la terrasse de la Mairie et les peintures intérieures. Une dégradation de la terrasse et des infiltrations d'eau nécessitent de restaurer et de repeindre les bureaux de la Mairie.
- Questions diverses.

28 juin 2013

- Donation les Turlupins.
- Bal du 13 juillet.
- Questions diverses : Cabine téléphonique de Marinca, utilisation de la place du clocher pour un mariage durant l'été 2014.

P.L.U.

Suite à l'approbation du P.L.U. par délibération du Syndicat Intercommunal à vocation unique du Cap Corse le 19 décembre 2012, une requête en suspension d'exécution et une requête sommaire en annulation du document ont été transmises par la Préfecture au Tribunal Administratif (TA) le 27 février 2013, une requête en annulation pour mémoire complémentaire du 17 avril 2013 a été déposée au TA. Nous désespérons de voir aboutir ce P.L.U.



2. Les Comptes Administratifs 2012

Budget Principal M14	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	394 413,33	335 196,20
Investissement	282 221,72	152 958,74
Restes à réaliser en 2013 - Subventions	41 878,00	
- Travaux		136 783,00

La Commune a soldé tous ses emprunts en 2012.

Budget Annexe M49	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	81 197,88	49 283,08
Investissement	46 978,86	145 213,02
Restes à réaliser en 2013 - Subventions	84 150,00	
- Travaux		30 315,00

Pour le budget annexe, la recette à réaliser en 2013 de 84 150 € a été affectée à la provision de recettes de la STEP (station d'épuration).

La Commune n'a pas d'emprunt au budget annexe et aspire à réaliser la STEP sans emprunt.

3. Le budget principal M14

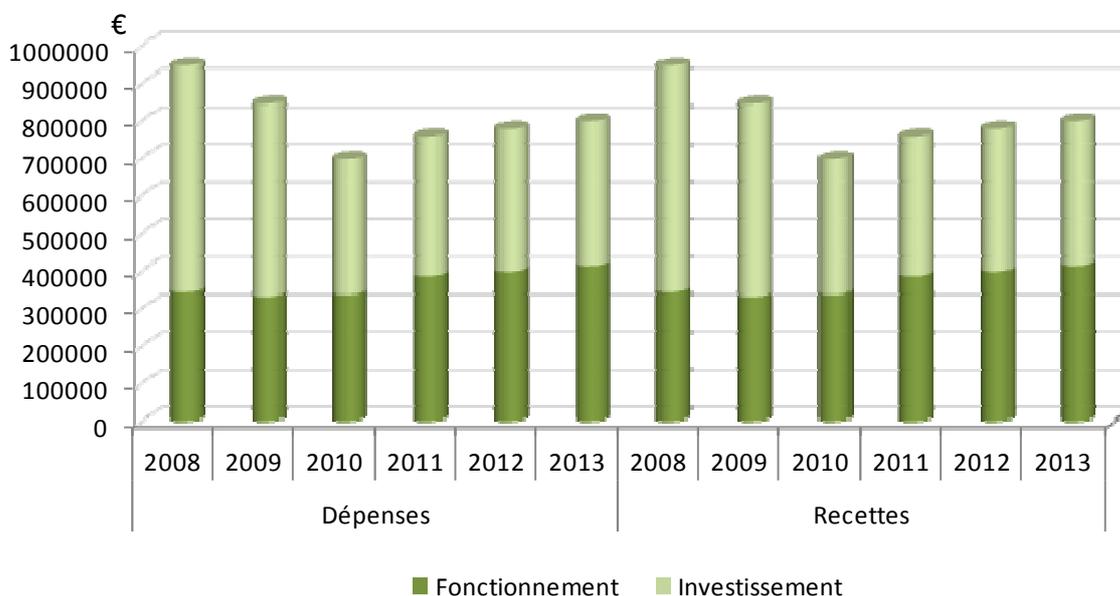


Figure 1 : Evolution du budget principal depuis l'année 2008

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 385 046 € à la section d'investissement et à 413 148 € à la section de fonctionnement. La figure 1 relate les différents budgets depuis six ans.

Gendarmerie

Nous avons reçu les subventions, le dossier d'appel d'offres pour la mise en conformité est en cours. Les travaux commenceront dès que possible après signature du marché. Il est rappelé que pour répondre aux critères imposés par les services de l'Etat, le caractère de "logement social" est exigé pour la location, en résidence principale, d'appartements.



La figure ci-contre présente les taux d'imposition des quatre taxes directes locales : la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (TF), la taxe foncière non bâtie (TFNB) et la taxe des entreprises (CFE, Cotisation Foncière des Entreprises).

Le montant total des quatre taxes, y compris les indemnités compensatrices de l'Etat, s'élève à 146 812 €, le montant de la taxe d'habitation étant de 95 164 €. Sur ce montant la somme de 31 000 € soit 32,58 % est reversée à l'Etat au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) en compensation de l'ex-taxe professionnelle (TP).

La recette totale réelle de la Commune est de 115 164 €.

L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012 était de 59 217€.

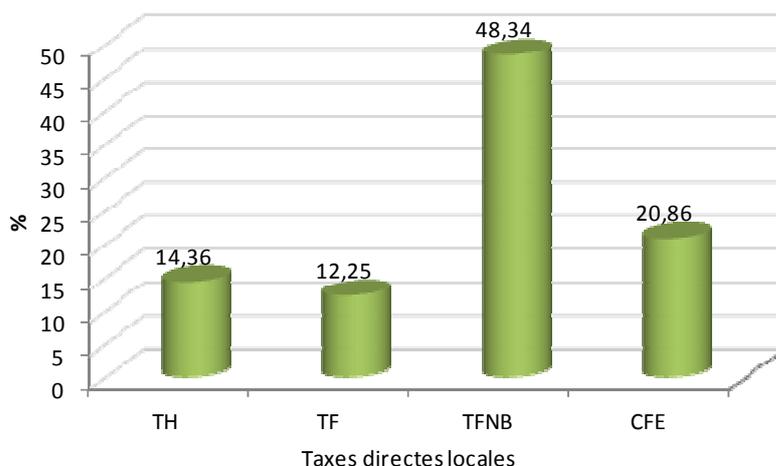
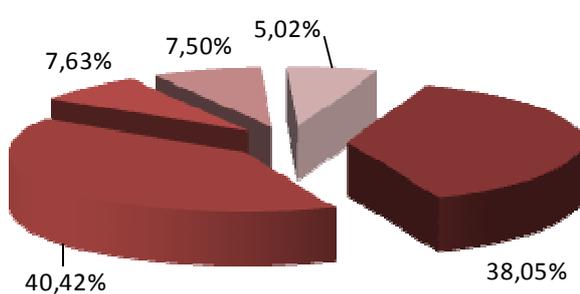


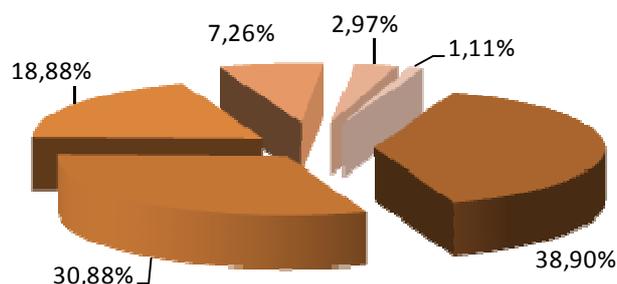
Figure 2 : Taux d'imposition

Les charges réelles du personnel, déduction faite des atténuations de charges s'élèvent à 33,16 % du budget, identiques à l'année précédente.



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Restitution du trop perçu de la TH au FNGIR
- Virement à la section d'investissement

(a)



- Impôts locaux et taxes
- Dotations et participations de l'Etat
- Autres produits de gestion courante
- Atténuation des charges de personnel
- Produits exceptionnels
- Produits des services

(b)

Figure 3 : Répartition des dépenses (a) et des recettes (b) de fonctionnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Toutes les personnes concernées par un assainissement individuel ont reçu du Cabinet CETA un rapport et les recommandations pour une mise aux normes de leur fosse septique.

Toutefois, face aux problèmes techniques rencontrés notamment pour l'épandage des eaux au niveau des marines de Scala et de Canelle, une solution individuelle, collective ou globale est à étudier avec la Municipalité à court ou moyen terme afin d'en limiter les frais. Par ailleurs, pour couvrir les frais de l'étude incombant aux propriétaires et avancés par la Commune, le Conseil Municipal a décidé de les répartir sur 4 ans à 66 € par an et par fosse septique recensée. Nous avons estimé cette solution raisonnable.



4. Le budget annexe A.E.P. (Assainissement et Eau Potable)

Le budget s'élevé à 684 328 € en investissement et à 119 124 € en fonctionnement. La figure ci-dessous montre son évolution.

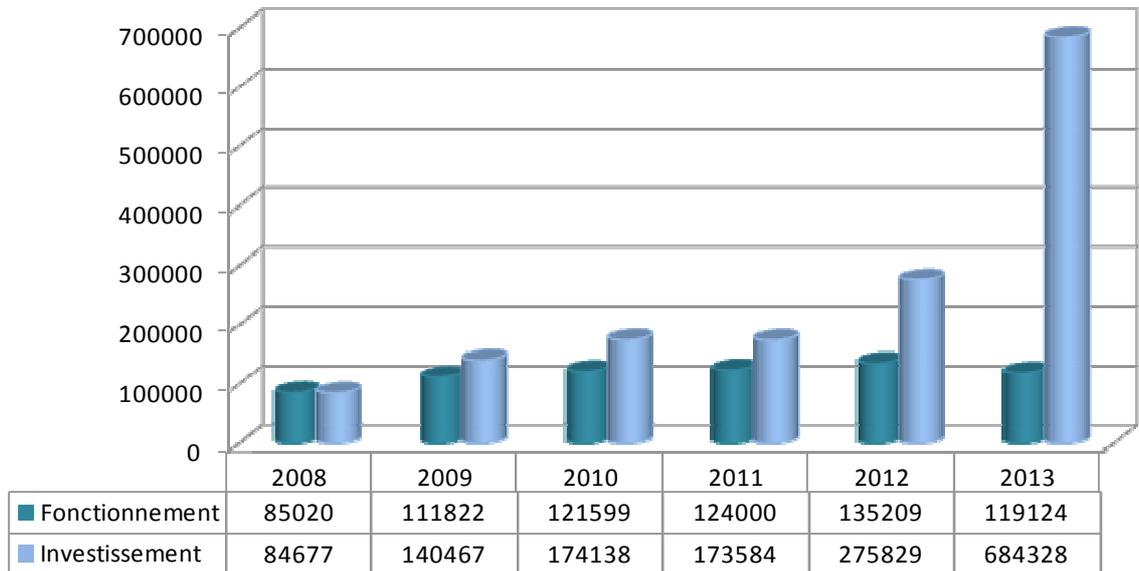


Figure 4 : Evolution du budget annexe A.E.P. depuis l'année 2008

Le projet de construction de la station d'épuration (STEP) est en bonne voie. Le montant de la provision s'élevé à 644 328 € dont les subventions acquises de 508 421 €. Nous attendons les subventions de la Collectivité Territoriale pour concrétiser ce dossier. L'appel d'offres devrait intervenir avant septembre 2013.

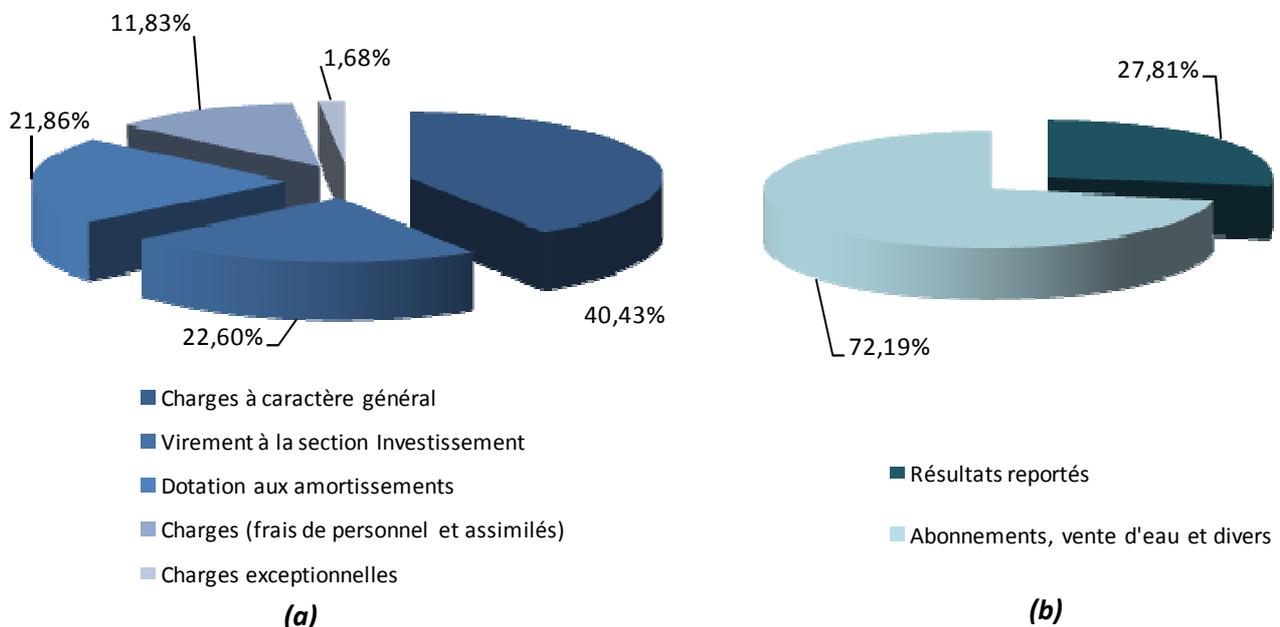


Figure 5 : Répartition des dépenses (a) et des recettes (b) de fonctionnement

Qualité de l'eau distribuée à CANARI

Suite au rapport de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) nous avisant d'une présence de nickel dans l'eau, provenant, notamment de la source d'Aregno, supérieure à la norme française de 20 µg/L mais inférieure à la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui est de 70 µg/L, nous avons constitué un dossier de recherche d'eau potable qui a été soumis à l'Agence de l'Eau et aux partenaires financiers. Ce dossier est en cours d'instruction (délibération N°05/2013 du 09 mars 2013).



5. Informations diverses

↳ Ordures ménagères et encombrants

Ci-après vous trouverez le communiqué de Monsieur Pierre CHAUBON, Président de la Communauté de Communes du Cap Corse, paru dans la presse qui stigmatise les incivilités de certains constatées tous les jours par les chauffeurs, aux conséquences dommageables.

Le Maire souhaite y ajouté le fait que même le ramassage des encombrants pose problème : "Le comportement de quelques-uns est inadmissible. Nous ne sommes pas contents. Nous n'avons de cesse de vous informer que la collecte des objets encombrants est un service rendu et non pas une obligation d'enlever tout et n'importe quoi. Hormis le fait désagréable de voir des entassements disparates pendant plusieurs jours, alors que nous recommandons de déposer les objets au plus tôt 48 heures avant de les retirer, nous avons toujours insisté pour nous aviser de l'importance de vos «déménagements». Une coordination éviterait des doubles manipulations, permettrait de gagner du temps et épargnerait des fatigues inutiles. Le service rendu : oui, les abus et les excès : non".

Pierre CHAUBON, Président de la Communauté de Communes du Cap Corse communique :

De nombreux cas d'incivilité sont constatés dans le domaine de la collecte des déchets ménagers : les agents signalent régulièrement des containers remplis de gravats et d'encombrants, de dépôts sauvages de dépeçage de sanglier, de bidons d'huile issus de la restauration, de cendres incandescentes.

De plus, la Communauté de Communes déplore depuis quelques semaines trois incidents graves qui ont lieu sur les communes de Centuri et Brando :

1 : Un container rempli de gravats dissimulés par des poubelles (commune de Brando) d'ordures ménagères s'est décroché du support de la benne au moment du chargement par les agents. Compte tenu de son poids, il a occasionné de blessures sérieuses à un agent aujourd'hui en accident du travail.

Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

2 : L'incendie du point de collecte situé au « plan de l'îlot » (commune de Centuri). Ce sinistre a occasionné la destruction de l'ensemble des containers et a entraîné la création d'un nouveau site avec la réalisation d'une dalle et l'achat de bacs neufs (ensemble des dégâts chiffrés à 4 800€).

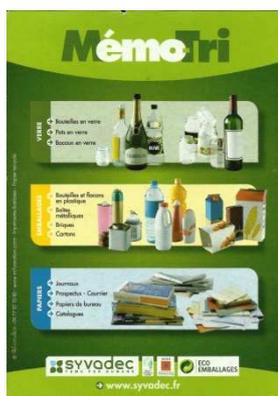
3 : Un incendie de benne à ordures ménagères : le véhicule a pris feu pendant que les agents effectuaient la collecte. Ils ont dû intervenir pour le circonscire à l'aide d'un extincteur. Les conclusions de l'expertise ont précisé que le foyer a pris naissance dans le bac de la benne avant la compaction, ce dernier était chargé d'une cinquantaine de briquets qui ont contribué à alimenter l'intensité du feu.

Cet incendie, outre les dégâts importants qu'il a occasionnés (devis de réparation du véhicule allant de 17 000€ H.T. à 30 000€ H.T.) aurait pu avoir des conséquences bien plus graves pour les agents.

La Communauté de Communes rappelle que les bacs sont exclusivement destinés au dépôt des déchets ménagers. Tout autre dépôt est formellement interdit car il peut non seulement porter atteinte à la sécurité des agents mais aussi occasionner des dégâts et des dommages importants sur le matériel.

Le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers est un poste très substantiel du budget de la Communauté de Communes et l'ensemble de ses dépenses est particulièrement encadré pour éviter des augmentations dont les contribuables pourraient faire les frais.

La Communauté de Communes déplore que ces actes entraînent malheureusement des coûts supplémentaires qui auraient pu être évités par une conduite élémentaire de civisme.



Tri Sélectif

En attendant le tri sélectif complet, il est rappelé que nous collectons le verre et les papiers. Pour mémoire, en 2011, les coûts étaient de 173 € par tonne pour les ordures ménagères, 134 € par tonne pour le verre et 142 € par tonne pour les papiers.

Nous n'avons pas encore le rapport de la Communauté de Communes pour 2012.

Soyez attentifs, il y va de l'intérêt de tous.



Site internet

La Commune s'est dotée récemment d'un site internet plus moderne afin de communiquer de façon plus pratique.

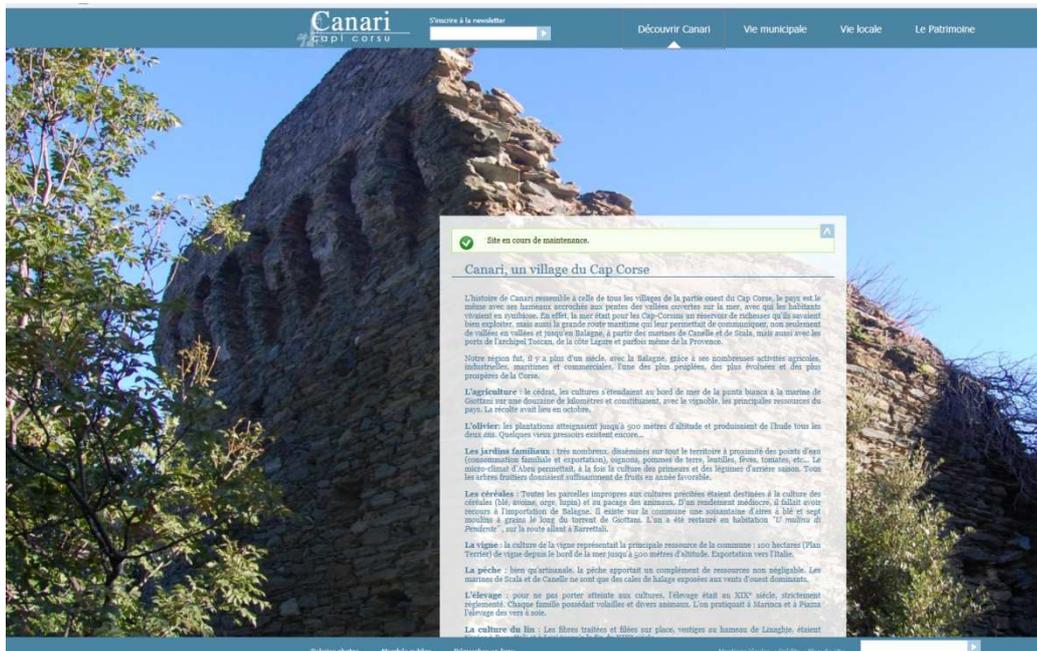
La société Creab Design en collaboration avec la Mairie a repris la charte graphique.

Le site

<http://canarivillage.com>

contient quatre niveaux d'information : la découverte de notre village, l'action municipale, les informations pratiques à l'usage des citoyens, le Patrimoine.

Nous vous invitons à le visiter !



Festivités

- 13 juillet
Feu d'artifice et bal (Municipalité)
- 16 juillet
Cirque Gobert (Municipalité)
- 24 juillet
Bernard Boyer et musiciens, concert Pop – Roch gratuit (Municipalité)
- 26 juillet
Marché (Municipalité)
- 26 juillet
Loto – Centre culturel (La Kanelate)
- 27-28 juillet
Expositions de peintures (Municipalité et La Kanelate)
- 08 août
Repas et chants corses (Société de Chasse, A Canarese)
- 09 août
Marché – Place du clocher (Municipalité)
- 10 et 11 août
Tournoi de sixte (Anima Canarese)
- 15 août
Fête de Sainte-Marie - Messe, Procession (Municipalité et La Kanelate)
Bal au Bar des amis
- 26 août
Cirque Gobert – Place du clocher (Municipalité)
- Du 1^{er} au 06 septembre
Concours de chants lyriques (Association artistique, culturelle et musicale du couvent de Canari)
- 14 et 15 septembre
Journées du Patrimoine (Municipalité et La Kanelate)





Les réalisations, les dossiers en cours et en préparation

Réalisations depuis janvier 2013

- Sécurité de la voirie au niveau du village et de la R.D. 80 plus précisément à Marinca et Abru (installations de ralentisseurs, de panneaux de signalisation...)
- Divers travaux de voirie à Piazza, Vignale, Marinca et au cimetière
- Nettoyage du port de Canelle
- Clôture de l'aire de jeux pour enfants ⁽¹⁾
- Achat et mise en place d'un comptoir au Centre Culturel ⁽²⁾
- Peintures intérieures du Centre Culturel
- Achat d'armoires pour les gîtes du Couvent
- Travaux sur la piste de Funtana Monte
- Travaux pour la salle de bain du studio de Marinca
- Importante fuite d'eau sur le réseau au niveau du village
- Poteau incendie à Piazza
- Changement du cumulus de l'appartement de la Poste
- Mise en place de compteurs d'eau
- Réparation de la fuite d'eau au Couvent
- Divers travaux : réservoir Abru et réseau de tout à l'égout au village.
- Site Internet



Aire de jeux (Photo N. CHIARAMONTI)

Dossiers présentés (attente de financement) :

Voirie

- Ruelles de Vignale

A.E.P.

- Schéma Directeur réseau eau potable
- Nickel - Recherche d'eau souterraine
- Station d'épuration

Autres

- Toiture de l'Eglise Sainte-Croix
- Conservatoire du Cap Corse : dossier à présenter au GAL concernant "les outils pour faire connaître"
- Réfection de la terrasse et peinture de la Mairie

Travaux en cours de réalisation

Appels d'offres :

- Sentier Solaru Supranu
- Placette de Chine
- Ancienne gendarmerie : travaux de mise aux normes

Dossiers en préparation (non présentés à ce jour) :

- Numérisation des actes d'état civil
- Sainte-Croix : réfection des façades
- Revalorisation du Petit Patrimoine

⁽¹⁾ Travaux financés en partie par M. Le Député S. Gandolfi-Scheit. La Municipalité le remercie pour sa contribution.

⁽²⁾ La Municipalité tient à remercier les chasseurs et tous les bénévoles qui ont participé aux travaux.

Patrimoine

L'inventaire du patrimoine de la Commune fait par l'association Petre Scritte avec la collaboration de M. Thierry SANTINI se poursuit et sera terminé au 4^{ème} trimestre. Un catalogue sera édité en 2014.



Association Artistique, Culturelle et Musicale du couvent de Canari

Les associations culturelles vivent actuellement des temps difficiles, ainsi, nous risquons de disposer d'un budget restreint, mais en dix ans nous avons du faire face à tant de difficultés, que nous saurons nous en accommoder.

Du 2 au 6 septembre 2013, notre association organisera : Le 6^{ème} Concours International de Chant Lyrique de Canari. En voici le déroulement :

Lundi 2 - 15h Premières épreuves éliminatoires

Mardi 3 - 15h Deuxièmes épreuves éliminatoires

Mercredi 4 - relâche (*consacrée aux répétitions publiques*)

Jeudi 5 - 16h Demi-finale

Vendredi 6 - 15h Finale

Prix du Public

Concert de clôture.

J. SCAGLIA, Président

La Kanelate

Le nettoyage complet de la chapelle Sainte Marie a été fait.

Pendant la saison estivale nous ouvrons la chapelle tous les jours de 10 heures à midi et de 16 heures à 18 heures.

Nous attendons que la Mairie ait les subventions pour participer à la toiture de Sainte Croix.

Nous pensons faire réaliser le stuc du retable de Saint François (Devis 27 000€ ?).

Nous espérons avoir les subventions voulues (de plus en plus difficile !).

Par ailleurs, Monsieur Hugues, Inspecteur des Monuments Historiques doit toujours nous envoyer la liste de travaux prioritaires à réaliser à Sainte Marie.

Nous préparerons avec la Mairie la messe et la procession du 15 août prochain.

Nous participerons aux journées Européennes du Patrimoine les 14 et 15 septembre sur le thème 1913-2013 : cent ans de protection.

Notre dernier loto s'est déroulé dans une ambiance conviviale avec des lots de qualité. Nous avons de plus en plus de difficultés, crise aidant, à trouver des sponsors, nous avons réalisé 2 842 € et un bénéfice de 564,61 €.

J'en profite pour remercier les nombreux participants ainsi que tous les bénévoles qui nous aident.

Parallèlement à l'association, nous réaliserons avec l'accord de la Mairie une exposition de peintures et sculptures au couvent le week end du 26 et 27 Juillet.

Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu à notre demande de cotisation. En cas d'oubli, il est encore temps de le faire. Merci à tous de penser à notre patrimoine.

M. BERTONI, Président

Canari racing

GIRAGLIA 2013

Comme prévu malheureusement le Tour de Corse ERC n'est pas passé dans le Cap faute de subventions de la région Bastiaise.

La Ronde de la Giraglia organisée par l'ASA Bastiaise a donc du faire cavalier seul.

Une seule date restait libre : les 1 et 2 juin (le 2^{ème} jour étant délocalisé en Castagniccia, dont les villages ravis d'accueillir l'évènement ne se sont pas fait prier pour le subventionner).

La course a une fois de plus traversé Canari grâce à la mobilisation de tous.

En effet les travaux routiers et la longueur de la liaison Centuri-Canari pouvaient être un obstacle au passage dans notre commune.

Quatre équipages Canarais étaient engagés et ont connus des fortunes diverses :

- Jérémy Santini et Morgan Beneventi sur AX F 2012 se sont retirés dès le début sur ennuis mécaniques.

- Notre équipage de charme, Emilie Mignoni et Myriam Granini sur 106 F 2013 est malheureusement sorti de la route ... à Canari ! Plus de peur que de mal pour nos filles.

- Dumè Berchielli et Jonathan Caniffi sur 205 F 2013, auteurs entre autre d'un excellent temps dans «Canari-Luri» ont effectué une petite sortie de route dans «La Porta-Barchetta». Sans doute vexée leur voiture a mis beaucoup de temps à redémarrer, puis une erreur de pointage d'un commissaire a contribué à «ruiner» leur classement.

- Ugo Gregorj et Coralie Hourtolou sur 106 Kit car ont effectué une course régulière et malgré quelques soucis de tenue de route ont terminé 13^{ème} au classement général et remporté la victoire dans la classe A 6 K.

Prochain rendez-vous à Canari : le Tour de Corse Historique le 9 octobre 2013. Francis et Gislain sont déjà en pleine préparation.

C. GREGORJ, Président



Les équipages Canarais lors du passage à Canari ! (Photo N. CHIARAMONTI)



L'usine d'amiante de Canari



(www.delcampe.net)

La tradition orale raconte que c'est le forgeron de Pinzuta, Ange Antoine LOMBARDI en 1898 qui découvre un filon d'amiante vers Serrevalle sur un terrain appartenant à la famille Orsini. Il échangeait l'amiante contre du charbon. C'est ensuite M. MIGOZZI (entrepreneur à Marseille) qui se voit par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1902 autorisé à exploiter sur des terres communales.

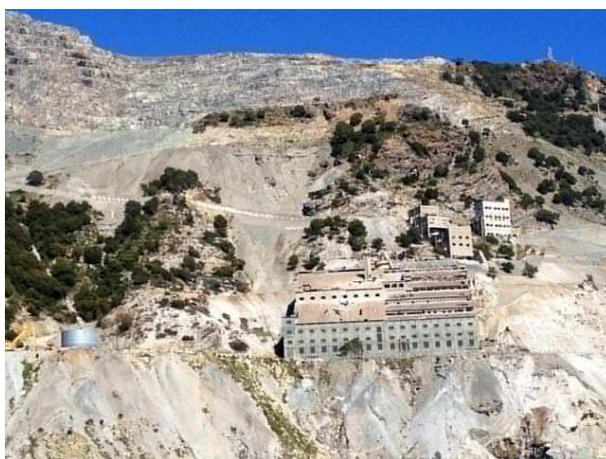
Il faut cependant attendre 1928 pour voir la première usine pilote. Elle sera installée sur le site de Canari. C'est en effet en 1926 que Joseph Cuvelier, un des fondateurs de la société ETERNIT fait prospector le site et fonde cette usine pilote.

C'est par délibération du Conseil Municipal présidé par le Maire de l'époque M. Marcantetti en 1929 qui approuve le contrat de concession des gisements d'amiante sur notre commune. Une trentaine d'ouvriers y travaille et à cette époque 146 tonnes de fibres sont produites. Mais l'usine ferme ses portes en 1930.

C'est en 1940 que ETERNIT reprend l'exploitation du gisement et fait construire une usine de traitement de l'amiante.

C'est en 1947 que sera prise la décision de construire la nouvelle usine de 6000 tonnes. Un premier bâtiment sort de terre de 1948 à 1949 et un second de 1949 à 1952 qui permet de doubler les capacités de l'établissement. Cette exploitation qui employait de 170 à 300 ouvriers à son apogée permettait de couvrir 50% des besoins français. Ce site produisait 6000 tonnes en 1952, 12000 en 1954 et plus de 18000 en 1958 et jusqu'à 30 000 tonnes dans les années 1961.

Vers 1963, des rumeurs coururent sur l'exploitation minière et les difficultés financières qu'elle rencontrait. Le gisement pouvait être exploité pour une durée de 20 ans encore. Mais la société était contrainte d'opérer de vastes transformations pour moderniser l'exploitation et la concurrence russe et canadienne devait mettre fin à l'une des plus grandes usines de Corse le 10 juin 1965 à 10h00. Depuis 2009 l'ADEME a entrepris une mise en sécurité du site qui doit se terminer en fin d'année. Mais l'avenir du bâtiment est inconnu à ce jour.



L'usine aujourd'hui, juillet 2013 (Photo M. MICHEL)

T. SANTINI

Sources :

- Archives municipales
- L'aventure industrielle de l'amiante en Corse, G. Meria, Ed. A. Piazzola, 2003, 315 p.

Prévention des incendies - Sécurité des biens et des personnes

Article L.322-3 du code forestier (Loi n° 92-613 du 6 juillet 1992)

Dans les communes où se trouvent des bois classés en application de l'article L.321-1 ou inclus dans les massifs forestiers mentionnés à l'article L.321-6, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires dans les zones suivantes : abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 m, ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de 10 m de part et d'autre de la voie... et sont à la charge des propriétaires des constructions et de leurs ayants droits. **Le débroussaillage doit être effectué avant le mois de juin.**

Informations complémentaires disponibles sur le site www.debroussaillage.com

L'emploi du feu est interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre et d'une manière plus spécifique suivant l'arrêté de la Préfecture qui peut en modifier les dates.



Séjour linguistique à Bastia.

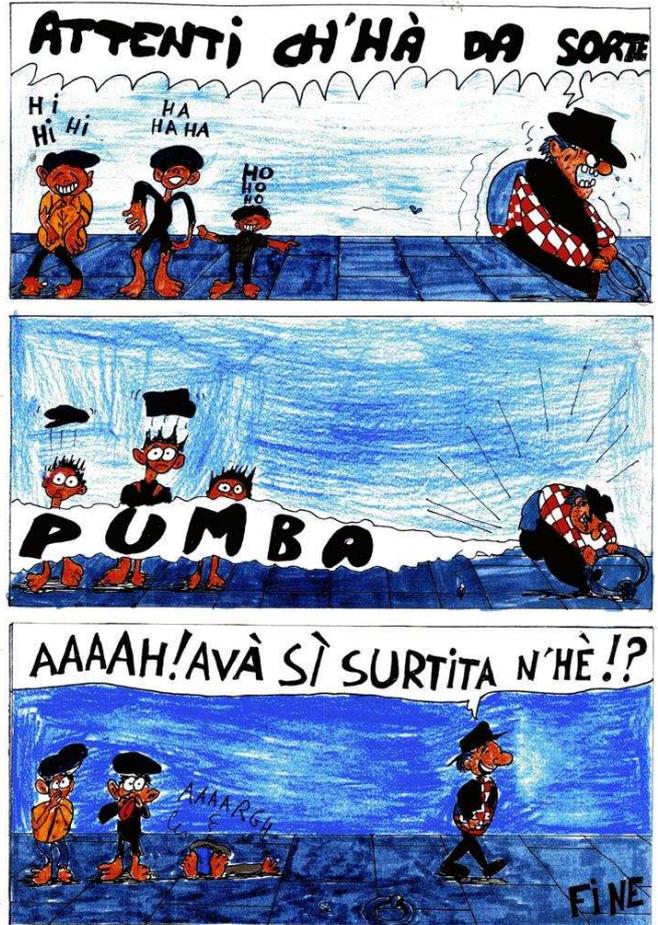
Les élèves de cycle 3 et du CE1, sont allés à Bastia un lundi par mois pour apprendre à parler Corse et aussi pour découvrir l'histoire de la ville.

A partir d'une histoire de Grossu Minutu, nous avons créé une bande dessinée et nous avons appris une chanson.

Nous sommes heureux d'avoir pu aller à ces sorties.

Nous remercions Jean-Yves CASALTA notre professeur ainsi que toutes les personnes qui nous ont permis d'aller à Bastia.

U FIBBIONE DI U MOLU



Divers

Delphine MOSCONI a obtenu le CAPES de Mathématiques.

François-Simon GASSMANN a obtenu la Licence d'Histoire.

Valentin BOUDET-CARATINI (mention Très Bien) et Marine FUSELLA-CECCARELLI ont obtenu le baccalauréat.

Félicitations.

Si nous avons omis de citer certaines personnes, nous vous prions de nous en excuser et nous vous invitons à en avvertir le secrétariat de Mairie. La parution se fera dans notre prochain numéro.



ETAT CIVIL

Naissances

- Le 29 août :
Eléonore, fille de Elsa CARATINI et de Louis RAMELLI
- Le 09 décembre
Gabrielle, fille de Anne-Laure et Frédéric HVALA
- Le 20 janvier
Leandru, fils de Cyrille PIETRI et de Jean-Louis VINCENTI
- Le 04 mai
Louise, fille de Santa GREGORJ et de Stéphane SANTINI

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur, ainsi qu'à leurs parents et grands-parents!

Décès

- Le 23 janvier Mme Laetitia SANTELLI née FILI
- Le 24 janvier M. André MARIOTTINI
- Le 4 avril Mme Lucie FRANCESCHI née BARDO
- Le 15 avril M. Christian LEONETTI
- Le 15 mai Mme Ginette BOCHECIAMPE née PAOLI
- Le 23 mai M. Lucien GALLIANI
- Le 25 mai Mme Antoinette BORREL née PELLEGRINI
- Le 30 mai M. René SIMONETTI
- Le 18 juillet Mme Marie-Thérèse DE ROCCA SERRA née SCAGLIA

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi et Vendredi de 9 h à 12 h

Mardi et Jeudi de 14 h à 17 h

(Consultation du cadastre lundi et vendredi)

Horaires d'ouverture Conservatoire du Cap Corse

Juillet et Août : tous les jours sauf les lundis de 10 h à 12 h
de 18 h à 20h

En dehors de cette période : Visites sur rendez-vous,

Lundi et Vendredi de 9 h à 11 h

Mardi et Jeudi de 14 h à 16 h

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Lundi et Samedi de 10 h à 11 h

Numéros utiles

Gendarmerie Brando 04 95 33 20 17

Mairie 04 95 37 80 17

Taxi Saoletti 04 95 37 84 05

Service de car Canari – Bastia

Mairie de Barrettali 04 95 35 10 54

Collecte des objets encombrants

1^{er} lundi de chaque mois (dépôt des objets au plus tôt 48 h avant la tournée).

Quantité importante d'objets à débarrasser : prévenir la Mairie.

URGENCES

Pompiers 18 ou 112

SAMU 15

Médecin Dr Jochmans - 04 95 37 00 04 (Cabinet médical ouvert le mardi à partir de 14 h)

Infirmière Mme Guidicelli - 04 95 37 83 86

Permanence des soins en Haute-Corse

Malade la nuit, le week end ou un jour férié, appelez d'abord votre médecin

En l'absence de votre médecin traitant,

téléphonez à la REP 2B **04 95 30 15 03**

Du lundi au samedi de 20 heures à minuit –

Les dimanches et jours fériés de 8 heures à minuit

Si une vie est en danger

Appelez le **15 SAMU 2B**

Accord - Département de la Haute -Corse / Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS)

0800 004 020

C'est le numéro d'appel en cas de problème de sécurité sur le réseau routier. Il permet de joindre de façon permanente le SDIS.